

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2017**

Date de convocation : 31 janvier 2017	Nombre de conseillers : en exercice :	15
Date d'affichage de la délibération : 28 FEV. 2017	présents :	09
	votants :	11

L'an deux mille dix-sept, le sept février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – COSSERON Claude – GILLES Christophe – LEMAITRE Philippe – LECLERC Joël - LENOEL Jacqueline - DIEUL Sandrine – GOYER Muriel – POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

BARJOL Chantal a donné procuration de vote à LENOEL Jacqueline.
LEMAITRE Cyril a donné procuration de vote à LEMAITRE Philippe.

Absents : AUCRETERRE Stéphane – GOUBERT Eric - MACCHI Dominique – MESNAGE Dominique.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

Délibérations prises à l'unanimité :

- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Thomas & Fils Sarl (Créances) relatif aux travaux de terrassement pour treize caveaux de deux places dans le nouveau cimetière pour un montant de 12 860,00 € HT ;
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Thomas & Fils Sarl (Créances) relatif aux travaux de terrassement pour deux caveaux de trois places et deux caveaux d'une place dans le nouveau cimetière pour un montant de 4 629,28 € HT ;
- ✓ Acceptation du devis de l'entreprise Thomas & Fils Sarl (Créances) relatif à des travaux de terrassement pour agrandir le nouveau cimetière pour un montant de 13 174,97 € HT ;
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour accéder à la demande de la famille de M. René NEEL afin qu'elle puisse faire apposer une plaque commémorative au Corps de Garde en mémoire de celui qui est à l'initiative de la remise en état de cet endroit ;
- ✓ Définition des dates des différentes manifestations 2017 sur le territoire communal ainsi que de leurs modalités d'organisation ;
- ✓ Organisation du temps scolaire 2017/2018 identique à celle de l'année scolaire 2016/2017 ;
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour vendre la parcelle communale cadastrée Section AK, Numéro 213, d'une superficie d'environ 621 m² pour un montant de 45,00 €/m² ;
- ✓ Modification des modalités d'exigibilité de la taxe communale relative à la Participation pour l'Assainissement Collectif ;
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour souscrire pour le compte de la commune des contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées pour le personnel affilié ou non affilié à la Cnracl et le personnel non titulaire ayant un contrat de droit public ;
- ✓ Participation de la commune à hauteur de 400,00 €/agent pour la formation de deux agents communaux au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ;
- ✓ Organisation financière et matérielle du départ à la retraite d'un agent communal ;
- ✓ Avis favorable sur enquête publique relative aux cultures marines ;
- ✓ Acceptation du devis du centre de formation AFPA de Coutances pour la formation de trois agents communaux au Caces R386m – Cat. 1B et 3B – plate formes élévatrices mobiles de

- personnes.
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour faire changer le vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 7 février 2017,
Le Maire,
Thierry LOUIS

